

**Rapport de la CoFin sur le préavis N° 20/2017  
concernant la demande d'un crédit d'étude pour la  
densification de la zone d'activité du Rio-Gredon.**

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances s'est réunie à la Maison de commune le lundi 6 novembre 2017 à 19h30. Etaient présents : Mesdames Anne Morier et Barbara de Kerchove, Messieurs Alain Vionnet (président), Roland Rapin, Eric RoCHAT et Marc Châtelain (rapporteur). Etais excusé : Monsieur Stéphane Jaquet.

Monsieur le syndic Alain Bovay, Monsieur Dominique Epp, municipal de l'aménagement du territoire et Monsieur Stéphane Roulet, boursier communal, étaient également présents pour la présentation de cet objet. Nous les remercions de leur présence ainsi que pour leurs explications claires et précises.

**Objet**

Le syndic introduit le sujet en expliquant que la municipalité souhaite soutenir l'économie. A ce titre, il mentionne que diverses réflexions sur l'évolution des surfaces attribuées aux entreprises ont été menées, notamment du côté de Pré-au-Blanc (intérêts d'entreprises comme Carrefour ou Lidl notamment). Outre la mise à disposition de surfaces supplémentaires, une autre solution à même de répondre aux besoins de croissance de certaines entreprises déjà présentes, consiste à accroître la densification de l'utilisation du sol.

C'est notamment le cas d'une entreprise de la région, présente depuis très longtemps dans la zone d'activité du Rio-Gredon, active sur des technologies innovantes de moulage, et qui souhaite étendre ses activités. Dans sa recherche de surfaces supplémentaires, des opportunités se sont présentées sur d'autres sites régionaux. La crainte du départ de cette entreprise a encouragé la municipalité à réfléchir à une possible densification de la zone d'activité du Rio-Gredon et à s'approcher d'autres entreprises pour envisager cette option.

En accord avec l'Etat, (notamment ses services du développement économique), la municipalité demande donc un crédit d'étude pour la densification du site pour un montant de 75'000 CHF. Ce montant peut bénéficier d'une subvention de 50% par les services de l'économie du canton, car le site est déclaré stratégique.

Le syndic ajoute que le calendrier est très court, et que certaines discussions ont déjà eu lieu, notamment avec l'Ofrou, pour l'utilisation d'une partie de l'entrée de service de l'autoroute pour la création d'une boucle routière. Il précise que des parcelles libres existent, par exemple des places de parc, ce qui rend possible la densification.

**Délibérations**

Question : Il y a souvent des remorques "abandonnées" dans le secteur. Est-il possible de prévoir un autre endroit ?

Réponse : *Vevey a plutôt restreint ces possibilités. La réflexion mérite peut-être d'être évoquée en Conseil communal.*

Question : Une augmentation de la densité induirait une augmentation du nombre de places de parc. Où mettre tous ces véhicules ?

Réponse : *Cette question doit précisément faire partie de l'étude. Des solutions existent.*

Question : Saint-Légier est une des dernières communes à pouvoir mettre à disposition une zone de cette taille, alors même que l'Etat nous pénalise sur d'autres dossiers... ne pourrait-on utiliser cela pour faire pression ?

Réponse : *Saint-Légier a dû se battre pour faire partie du secteur stratégique, une telle action ne serait pas productive.*

Question : Peut-on imaginer demander aux futures entreprises du site de payer leurs impôts sur la commune ?

Réponse : *En effet, le fait d'avoir le siège social sur la commune est un élément auquel la municipalité est attentive.*

Question : Pourquoi un amortissement sur 2 ans ?

Réponse : *Pour lisser les charges.*

Remarque : L'étude va être menée en 2018, alors que le taux de TVA sera passé de 8% à 7.7%. Formellement, il faudrait donc mentionner le nouveau taux.

### Conclusion

Au vu de ce qui précède et après délibération, à l'unanimité des membres présents, la CoFin propose au Conseil communal, sous réserve des conclusions de la commission ad hoc, d'approuver les conclusions du préavis N° 20-2017, à savoir :

- Octroyer le montant de l'étude demandé de CHF 75'000.00 ;
- Autoriser la Municipalité à signer tous les documents nécessaires ;
- Encaisser la subvention cantonale ;
- Financer la dépense par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur 2 ans au maximum.

Pour la Commission des Finances :

Le président



Alain Vionnet

Le rapporteur



Marc Châtelain